

ARRETE DU MAIRE N° P 2017 – 11
DELEGATION DE SIGNATURE
DU MAIRE
AU DEUXIEME ADJOINT

Mme Le Maire de la Commune de GIVRY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18 ;
VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2014, au cours de laquelle a eu lieu l'élection du Maire et de sept adjoints,
Considérant la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints ;
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service urbanisme, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Mme Solange BARJON, 2^{ème} Adjoint au Maire.

ARRETE

ARTICLE UN :

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame BARJON Solange**, deuxième adjoint au Maire, reçoit, en cas d'absence ou d'empêchement, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Délégation de fonction relative au secteur d'activités couvrant l'urbanisme, le droit des sols et l'aménagement du territoire,
- Délégation de signature des documents : arrêtés et tous les documents relatifs à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme, aux enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme, à l'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine, à l'application du règlement concernant la publicité et à l'examen des projets et au suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales.
Par cette délégation, Mme BARJON, deuxième adjoint au Maire pourra légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé de l'urbanisme.

ARTICLE DEUX :

La date d'effet du présent arrêté est fixée au le 16 octobre 2017.

ARTICLE TROIS :

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'à Madame la Comptable publique.

Givry le 09 octobre 2017

Mme Le Maire,
Juliette METENIER-DUPONT



Notifiée à l'intéressée le 12/10/2017

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 12/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/10/2017